



Décision de radiodiffusion CRTC 2026-46

Version PDF

Gatineau, le 16 mars 2026

Nakusp Community Radio Society
Nakusp (Colombie-Britannique)

Demande 2026-0035-3, reçue le 6 février 2026

CJHQ-FM Nakusp – Révocation de licence

1. Nakusp Community Radio Society a demandé la révocation, avec prise d'effet le 16 mars 2026, de la licence de radiodiffusion qu'elle détient relativement à l'entreprise de programmation de radio communautaire de langue anglaise CJHQ-FM Nakusp (Colombie-Britannique), renouvelée pour la dernière fois dans la décision de radiodiffusion 2023-77.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément à l'alinéa 9(1)f) et au paragraphe 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Nakusp Community Radio Society pour l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général

Document connexe

- *Diverses stations de radio communautaire – Renouvellement de licences*, Décision de radiodiffusion CRTC 2023-77, 16 mars 2023